

ASSOCIATION DES AMIS DES ORGUES
DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE NEUILLY (92)

Restauration et agrandissement
des grandes orgues de tribune



UN ORGUE POUR LA JOIE DE TOUS

Pour la plupart de nos concitoyens l'orgue est sans doute un instrument symboliquement relié aux cérémonies religieuses. Pour autant il n'est pas réservé à l'usage des catholiques pratiquants. Il faut même dire que parce qu'il suscite et accompagne la prière des fidèles, il les invite à ouvrir au plus grand nombre les portes de leurs églises.

Voilà pourquoi, si le grand orgue installé depuis bientôt 170 ans à Saint-Jean-Baptiste est bien affecté, selon la Loi, au culte catholique, la communauté affectataire et son curé se doivent de faire profiter tous ceux qui le désirent de cet insigne monument du patrimoine municipal de Neuilly. C'est l'un des objectifs que se fixe l'Association des Amis des Orgues créée à cet effet et c'est bien le souci qui anime notre organiste titulaire Olivier d'Ormesson.

Dans le cadre de l'importante restauration envisagée, ayant bien conscience de l'investissement financier notable qu'elle représente pour la collectivité, je ne peux donc que me réjouir de présenter aussi un projet culturel à côté de l'évident projet culturel. Une fois qu'il aura été béni solennellement, comme le prévoit le Rituel, je veillerai et nous veillerons à ce que l'orgue qui aura trouvé heureusement une nouvelle jeunesse puisse bénéficier aussi à celles et ceux qui ne s'associent pas habituellement à nos liturgies, voire qui ne partagent pas notre foi.

À l'occasion de la bénédiction d'un nouvel orgue à Ratisbonne, le musicien qu'est le Pape Benoît XVI a déclaré : « L'orgue est considéré depuis toujours et à juste titre comme le roi des instruments musicaux, car il reprend tous les sons de la création et il fait résonner la plénitude des sentiments humains, de la joie à la tristesse, de la louange aux pleurs. En outre, en transcendant comme toute musique de qualité la sphère simplement humaine, il renvoie au divin. La grande variété des timbres de l'orgue, du piano jusqu'à l'impétueux fortissimo, en fait un instrument supérieur à tous les autres. Il est en mesure de faire résonner tous les domaines de l'existence humaine. Les multiples possibilités de l'orgue nous rappellent d'une certaine façon l'immensité et la magnificence de Dieu. » (13 septembre 2006).

C'est dans cette ligne, justement, que nous entendons œuvrer à la nécessaire restauration envisagée dans une concertation que je tiens à saluer entre la Ville propriétaire, l'Association, la Paroisse affectataire.

Monseigneur Yvon Aybram
*Curé de Saint-Jean-Baptiste de Neuilly
en la fête de Noël 2018*

L'ORGUE : UN PATRIMOINE CULTUEL ET CULTUREL

L'orgue est un instrument toujours bien présent dans la société contemporaine comme il le fut aux époques antérieures. Il est une création occidentale et sa présence hors de l'Occident est toujours la conséquence de phénomènes colonisateurs. Son architecture, ses fonctions dans l'église et le répertoire qui en découle, marquent cette occidentalisation et sa singularité. Installé dans l'église, l'orgue est devenu l'instrument par excellence de la chrétienté occidentale et de ses conquêtes dans le monde.

Si l'orgue est toujours là pour louer la présence divine, son histoire prouve qu'il n'était en rien prédestiné à l'église et que son rôle actuel d'instrument liturgique reste très éloigné de ce qu'il fut dans les premiers siècles de son existence. La question reste posée : l'orgue aurait-il pu un jour devenir ce qu'il est sans l'Eglise ?

Il est propre à chanter une littérature des plus fécondes remontant à la Renaissance. Son buffet et sa position privilégiée que lui donne son rôle officiel, font de lui un serviteur du culte, un fabuleux soliste de concerts, le chancre d'une musique écrite ou improvisée : avant tout, il est lui-même une œuvre d'art qui se dégage du temps, et de l'histoire.

Lié à notre passé, l'orgue est aussi tourné vers notre avenir. Il peut encore évoluer, contrairement à d'autres instruments ayant atteint la perfection (comme le violon, la flûte traversière, le clavecin). Rien en lui n'est définitif, car il est par essence unique comme l'architecture qui le contient, à laquelle il doit s'adapter.

Aujourd'hui, plus que jamais, il faut considérer avec une extrême attention l'importance artistique d'un orgue parce qu'il a valeur de témoin historique cultuel et culturel. Cet idéal artistique doit être défendu avec énergie. Car en ces temps de crise, où sonne pour la puissance publique l'heure de choix parfois douloureux, la question à se poser est celle du nécessaire ou du superflu.

Dans quelle catégorie ranger le patrimoine ? Nul ne peut nier que le patrimoine s'inscrit par essence dans la durée, dans un souci de transmission intergénérationnelle et non dans une optique consumériste, le patrimoine étant un vecteur de socialité.

Car s'il est une dimension que l'on oublie, c'est bien celle de la préservation de notre patrimoine par les villes et les paroisses des villes en tant que lien attractif entre les membres d'une population ou d'une communauté.

Notons aussi que parmi les valeurs attachées au patrimoine, la plus intime est certainement l'humanisme. Chaque création, chaque bien culturel qui nous a été légué par l'histoire témoigne avant tout de l'intelligence et de la fertilité de l'esprit humain.

C'est ce désir de faire vivre la magie et le mystère, l'extraordinaire variété de timbres et l'historicité de « l'instrument roi » qui guide notre association dans l'établissement d'un projet culturel de grande qualité pour l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine.

Olivier d'Ormesson.
Organiste titulaire

I - Quelques éléments juridiques sur les édifices culturels

- L'affectation culturelle des édifices du culte construits avant 1905, réglée par les dispositions de l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905 et l'article 5 de la loi du 2 janvier 1907, donne des prérogatives importantes aux affectataires. Ce sont, pour le culte catholique, la communauté conduite par son curé qui est affectataire.
- Les personnes publiques propriétaires (Etat et communes) doivent faire face à des obligations, notamment en matière de sécurité comme pour tout bâtiment recevant du public, ou en matière de protection du patrimoine, en particulier lorsque les biens meubles ou immeubles sont classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques. Par ailleurs, les communes peuvent engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la réparation des édifices du culte dont elles sont propriétaires.
- La Ville de Neuilly-sur-Seine, propriétaire et maître d'ouvrage, a la mission d'assurer la préservation et la restauration des édifices culturels qui lui appartiennent avec la vocation de transmettre ce patrimoine aux générations suivantes dans les conditions les plus respectueuses et valorisantes possibles. Maître d'ouvrage des opérations, elle commande et conduit les études avec un maître d'œuvre (Technicien-Conseil) si nécessaire.
- Le facteur d'orgue est chargé de la fabrication, de l'entretien, de la réparation et de la restauration des orgues. Il possède aussi des connaissances musicales et musicologiques. Le facteur d'orgue conçoit l'instrument pour un édifice donné et tient compte de son architecture et de son acoustique.
- L'organiste titulaire est un acteur essentiel de la vie de l'instrument. Nommé par le curé, il tient l'orgue qui lui est attribué. C'est un laïc au service de l'Eglise qui veille à la conservation d'un patrimoine municipal (ou national). Il est celui qui connaît le mieux l'instrument : il le joue, l'écoute, le surveille, le protège. Il veille à sa bonne utilisation par des tiers éventuels.

II - La situation de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste

L'église Saint-Jean-Baptiste, est située au cœur de Neuilly au 158, avenue Charles-de-Gaulle, à la sortie du métro Pont-de-Neuilly sur la ligne 1, près des arrêts de Bus 43, 82, 93, 174 et de banlieue. Idéalement située sur l' « Axe majeur » reliant le Louvre à la Défense au niveau du Pont de Neuilly, l'église jouxte de l'autre côté de la Seine, les communes de Puteaux et Courbevoie.

La commune de Neuilly-sur-Seine est une agglomération d'environ 62 000 habitants. Une des caractéristiques de cette ville est la présence d'un nombre important d'écoles et lycées publics et privés ; de plus elle compte un complexe cinématographique « Le Village », deux bibliothèques, le site du Théâtre des Sablons dont dépend la Maison de la Musique et l'auditorium Sainte-Anne, et le Centre Arturo-Lopez. On y trouve également le siège social de la SACEM qui peut être à l'avenir un partenaire de qualité.

Outre l'église Saint-Jean-Baptiste, trois autres églises de culte catholique se situent dans cette ville :

- L'église Bienheureuse-Isabelle qui est rattachée à la paroisse Saint-Jean-Baptiste et qui ne possède pas d'instrument à tuyaux ;
- L'église Saint-Pierre, située 90, avenue du Roule (avenue Achille-Peretti), construite entre 1883 et 1914. Elle est inscrite à l'inventaire général du patrimoine culturel. Elle comporte un grand-orgue symphonique Mutin-Cavaillé-Coll de 1898 (restauré en 2007 par la manufacture Kern), l'organiste titulaire est Philippe Sauvage.
- L'église paroissiale Saint-Jacques-le-Majeur, située 167 boulevard Bineau, a été construite en 1936. Elle est inscrite à l'inventaire général du patrimoine culturel. Elle comporte un grand-orgue d'esthétique « classique » Bernard Aubertin de 2006, l'organiste titulaire est Boris Lefeuvre.

Et deux églises protestantes :

- L'église réformée, boulevard Inkermann, qui possède un petit orgue Mutin de 1912.
- L'église adventiste, boulevard Victor Hugo, qui possède un orgue Stoltz de 1870.
- Notons également la présence d'un orgue Merklin de 1870 dans la chapelle du grand collège de Sainte-Croix.

Il est intéressant d'imaginer la réunion de ces instruments dans le même lieu géographique et d'imaginer la perspective de cycles de concerts à thèmes au cours desquels pourraient être illustrées toutes les époques de la musique d'orgue.

III - L'édifice et ses instruments

L'église est édifiée en 1831 par les architectes Molinos, père et fils. Elle est un bel exemple du patrimoine architectural néo-classique. L'église a une capacité de 600 places assises.

Elle est dépositaire d'une statue de 1858 (classée monument historique), en marbre blanc, représentant saint Jean-Baptiste du au sculpteur Adrien Fourdrin. Elle possède des vitraux de Charles Lévêque et ses fonts baptismaux qui proviennent de l'église Saint-Martin de Villiers-la-Garenne dans les Hauts-de-Seine remontent au XV^{ème} siècle. Plusieurs peintures qui ornent ses murs datent des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles et sont classées au titre des Monuments Historiques. Le maître-autel est encadré de deux statues d'anges en bois doré du début du XVIII^{ème} siècle.

Elle comporte un orgue de chœur Mutin-Cavaillé-Coll de la fin du 19^{ème} siècle qui a été restauré en 2009 par François Boucher à la demande de la Municipalité. L'instrument est en excellent état. La *voix céleste* a cependant été remplacée par une cymbale en 1973 par le facteur Jean Bourgarel.

Un clavier de 56 notes en fenêtre. Pédale en tirasse de 20 notes. Mécanique à balancier.

- Bourdon 8 (basse) – Flûte harmonique 8 (dessus)
- Octave 4 (basse) – Flûte octavante 4 (dessus)
- Principal 8
- Cymbale (inutilisable)
- Trompette 8 (basse-dessus)
- Appel et renvoi d'anches – Expression.

Le grand orgue, quant à lui, est muet depuis 2014. La ville de Neuilly-sur-Seine a désignée Monsieur Eric Brottier Maître d'œuvre (Technicien-Conseil) pour la restauration et l'agrandissement de l'instrument.



- L'instrument est construit en 1873 par Eugène et John Abbey dans un buffet de réemploi. Certainement en remplacement d'un autre orgue disparu dans les désastres de la guerre de 1871.

- En 1904, Charles Mutin effectue un relevage et de légère modification.

« — Sur invitation, on inaugurerait jeudi dernier la restauration et la transformation du grand orgue de Saint-Jean-Baptiste de Neuilly. Cet instrument est devenu, grâce à l'habile technique de M. Ch. Mutin, le célèbre facteur digne successeur de A. Cavallé-Coll, un instrument parfait, dont les combinaisons orchestrales, avec des moyens que limitait un budget restreint, sont d'une telle suffisance que M. Ch.-M. Widor n'hésita pas à venir en faire connaître les ressources, ressources obtenues par des moyens frustes en apparence, mais d'une telle sûreté d'accouplement que les effets en paraissent prodigieusement accrus. Nous n'aurions garde d'oublier la maîtrise si intelligemment dirigée par M. l'abbé Gabert, maître de chapelle, à l'initiative duquel est due la réfection de cet instrument qui, de caduc, a repris une jeunesse nouvelle. Dimanche, M. H. Letocart, organiste de Saint-Pierre-de-Neuilly, à son tour présentera l'orgue aux fidèles auxquels leurs occupations n'avaient pas permis d'assister à la séance d'inauguration. » *Le Ménestrel*, novembre 1904.

- Entre 1937-38 la maison Pleyel remplace les transmissions.
- A l'initiative de son titulaire Vincent Berthier de Lioncourt, l'instrument fera l'objet d'une reconstruction 1971 par Jean Bourgarel qui introduit des jeux de mutations à la place de certains jeux fonds romantiques dont les tuyaux ont été décalés et recoupés pour former les nouveaux jeux ; les anches du Récit disparaissent tout comme les éléments mécaniques et les claviers de Charles Mutin laissant place à un système électropneumatique et une console moderne dans les boiseries anciennes.
- En 1992, Jean-Marc Swiderski effectue un relevage sommaire et électrification partielle de l'instrument qui compte alors 1400 tuyaux d'étain et 132 tuyaux.

IV - Liste des organistes titulaires

- Joseph RIGAUD, organiste titulaire de 1874 à 1879.
- Henri LETOCARD, organiste titulaire de 1879 à 1897.

(En 1897 l'église perd son statut d'église paroissiale au profit de Saint-Pierre. Elle redevient paroisse le 1^{er} mai 1911.)

- Joseph MEUGE, organiste et maître de chapelle de 1911 à 1965.
- Germaine CHAGNOL, titulaire de 1965 à 1969.
- Vincent BERTHIER de LIONCOURT, co-titulaire à partir de 1966, titulaire de 1969 à 1974.
- Catherine DAUGER, suppléante à partir de 1971, titulaire de 1974 à 2012.
- Olivier d'ORMESSON, titulaire à partir de 2012.

V- Compositions successives de l'instrument

Composition de 1904	Composition après 1937	Composition à partir de 1973
<p>I. Grand-orgue 56 notes (C1-G5) 10 jeux 01. Bourdon 16 02. Montre 8 03. Salicional 8 04. Flûte harmonique 8 05. Prestant 4 06. Doublette 2 07. Plein jeu III rangs 08. Ophicléide 16 09. Trompette 8 10. Clairon 4</p>	<p>I. Grand-orgue 56 notes (C1-G5) 10 jeux 01. Bourdon 16 02. Montre 8 03. Salicional 8 04. Flûte harmonique 8 05. Prestant 4 06. Doublette 2 07. Plein jeu III rangs 08. Basson 16 09. Trompette 8 10. Clairon 4</p>	<p>I. Grand-orgue 56 notes (C1-G5) 10 jeux 01. Bourdon 16 02. Montre 8 03. Flûte à fuseau 8 04. Prestant 4 05. Doublette 2 06. Grosse tierce 3 1/5 07. Mixture IV rangs 08. Cornet V 09. Trompette 8 10. Clairon 4</p>
<p>II. Récit expressif 56 notes (C1-G5) 8 jeux 01. Bourdon 8 02. Aeoline 8 03. Voix céleste 8 04. Flûte octaviante 4 05. Octavin 2 06. Trompette harmonique 8 07. Basson-Hautbois 8 08. Voix humaine 8</p>	<p>II. Récit expressif 56 notes (C1-G5) 8 jeux 01. Bourdon 8 02. Flûte traversière 8 03. Gambe 8 04. Voix céleste 8 05. Flûte octaviante 4 06. Nazard 2 2/3 07. Trompette harmonique 8 08. Basson-Hautbois 8</p>	<p>II. Récit expressif 56 notes (C1-G5) 8 jeux 01. Bourdon 8 02. Prestant 4 03. Quarte 2 04. Cymbale 3 rangs 05. Flûte 4 06. Nazard 2 2/3 07. Tierce 1 3/5 08. Cromorne 8</p>
<p>Pédale 27 notes (C1-D3) 4 jeux 01. Contrebasse 16 02. Flûte 8 03. Bombarde 16 04. Trompette 8</p>	<p>Pédale 27 notes (C1-D3) 4 jeux 01. Contrebasse 16 02. Flûte 8 03. Bombarde 16 04. Trompette 8</p>	<p>Pédale 27 notes (C1-D3) 4 jeux 30 notes à la console (C1-F3) 01. Contrebasse 16 02. Flûte 8 03. Bombarde 16 04. Trompette 8</p>
<p>Pédales de console (de gauche à droite) 1 - Orage 2 - Tirasse GO 3 - Tirasse RE 4 - Appel anches Pédale 5 - Appel anches GO 6 - Appel anches RE Boîte d'Expression 7 - Accouplement RE/GO 8 - Octaves graves RE 9 - Octaves aiguës RE 10 - Trémolo du RE</p>	<p>Pédales de console (de gauche à droite) 1 - Orage 2 - Tirasse GO 3 - Tirasse RE 4 - Appel anches Pédale 5 - Appel anches GO 6 - Appel anches RE Boîte d'Expression 7 - Accouplement RE/GO 8 - Octaves graves RE 9 - Octaves aiguës RE 10 - Trémolo du RE</p>	<p>Combinaisons : (Console et pédales) Tirasse GO 8 Tirasse GO 4 Tirasse RE 8 GO en 4 Rec/GO 16 Rec/GO 8 Rec/GO 4 Boîte d'Expression Anches Ped Anches GO Anches Rec Tremblant</p>

VI- Le futur orgue : un élément de patrimoine important pour Neuilly et les Hauts-de-Seine

Il est connu que le patrimoine organistique des Hauts-de-Seine est inégalement réparti dans les 36 communes que compte le département. D'autre part on sait qu'il présente à l'exception de quelques très beaux instruments un assez faible intérêt historique ou artistique. Quatre instruments seulement sont classés et peu d'orgues dans le département possèdent un style pur, à l'exception de quelques instruments remarquables (Saint-Maurice de Bécon) ou très récents. En effet, presque tous les orgues antérieurs à 1920 ont été transformés et mis au « goût du jour » comme ce fut le cas pour l'actuel instrument de Saint-Jean-Baptiste (orgue initialement romantique devenu baroque dans les années 1970).

Synthèse du projet de restauration, reconstruction partielle et agrandissement de l'orgue

- Descriptif :

-Conservé au mieux les deux plans sonores existants en se rapprochant de la composition de 1904, pour conserver une compatibilité optimale avec les dimensions des sommiers existants et de créer un nouveau plan sonore avec un parti innovant. Les orientations de l'instrument ouvrent l'orgue vers la musique moderne et contemporaine.

- Grandes Lignes :

-Conservation et mise en valeur du buffet en supprimant les ajouts latéraux.
-Restitution des claviers de *Grand-orgue* et *Récit expressif* des frères Abbey.
-Étendre à 32 notes le plan sonore de *Pédale*, qui est demeuré quasi inchangé depuis le début du 20^{ème} siècle.
-Ajout d'un plan sonore de *Grand-chœur expressif* sur sommier à registres neuf placé sur la tribune arrière avec son complément d'alimentation en vent.
-Transmissions électrique, combinateur, console de trois claviers et un pédalier.

- Points forts :

-Cohérence retrouvée des plans sonores de *Grand-orgue* et *Récit expressif*.
-Unité stylistique entre les plans sonores Abbey et le *Grand-chœur expressif* qui vient compléter les deux précédents
-Possibilité de constituer un second plein-jeu au *Grand-chœur*, en réponse à celui du *Grand-orgue*.
-Organisation du *Grand-Chœur* en deux sous-ensembles dont un sommier de mutations indépendant disposant de sa propre boîte expressive (jeux baladeurs).
-Utilisation des mutations du *Grand chœur* en résultante de 16' afin d'étoffer la *Pédale*.
-Évolution de l'esthétique vers une esthétique française des 20^{ème} et 21^{ème} siècles, par l'ajout de multiples mutations jusqu'à la Onzième encore très rare dans le parc instrumental français.

- Cohérence esthétique avec l'orgue de chœur pour une meilleure utilisation en alternance.
- L'instrument apporte une complémentarité à l'orgue de style classique de Saint-Jacques et à l'orgue symphonique de Saint-Pierre et de ceux des communes avoisinantes.
- La commune de Neuilly-sur-Seine deviendra un véritable carrefour musical sur le plan des orgues apte à susciter confrontation de styles, synergie en matière de diffusion et enseignement de qualité.
- Le département des Hauts-de-Seine s'enrichira d'un haut lieu culturel.

VII - L'Association

L'Association des Amis des orgues de Saint-Jean-Baptiste s'efforce d'entretenir une vie musicale de qualité. Outre l'aspect cultuel (messes dominicales, mariages, enterrements pour lesquels les programmes musicaux sont toujours élaborés par l'organiste titulaire en fonction des souhaits d'un public relativement exigeant quant à la qualité des prestations), le domaine du culturel au sens strict est favorisé et accompagné de la bienveillance du Curé et de l'organiste titulaire.

Ladite association (loi 1901) a pour objet de réunir les moyens financiers pour permettre la restauration, d'entreprendre une proposition de rénovation et d'organiser toutes manifestations relatives à la restauration, la rénovation, l'entretien, la protection, la sauvegarde et la conservation des orgues romantiques Abbey, et de l'orgue de chœur Mutin.

Déclarée à la Préfecture du Département le 26 Octobre 2013, l'annonce de sa création est parue dans le Journal Officiel du 30 novembre 2013

L'Association fonctionne avec ses ressources propres et ses comptes sont équilibrés.

Elle a organisé depuis 2013 plusieurs manifestations de sensibilisation autour du projet de restauration et compte amplifier ses activités culturelles à la suite de la restauration.

L'Association mène une réflexion à propos des caractéristiques et de l'utilisation des deux orgues de la Paroisse avec l'idée que le grand orgue de tribune devra être digne de son avenir.

VIII – Dispositions d'utilisation des orgues

L'Association définit les dispositions suivantes d'utilisation des orgues de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Neuilly-sur-Seine en dehors des actions culturelles sous réserve de l'accord de l'affectataire et de l'organiste titulaire :

L'orgue et la diffusion musicale :

Un instrument fédérateur, accompagnateur et partenaire d'autres instruments.

Après la restauration de l'instrument, l'Association des Amis des orgues s'engage à la mise en œuvre d'une *Saison culturelle* autonome et au sein d'une programmation plus large.

- Organiser en lien avec la ville un cycle de manifestations autour de son inauguration après sa bénédiction : visite-présentation de l'instrument, concerts inauguraux par un ou deux invités prestigieux et l'organiste titulaire.
Budget annuel de l'Association : 3000 à 5000 euros.
- Organiser régulièrement des manifestations culturelles :
 - L'association invitera de grands organistes, chœur ou ensemble instrumentaux de France, d'Europe et d'outre-Atlantique.
Prévision : 2 concerts par an.
Budget : 1000 à 3000 euros par concert.
 - Organiser un cycle d'auditions en postlude des offices quotidiens de midi servant de tremplin à de jeunes organistes et instrumentistes talentueux.
Prévision : 10 auditions de 13h00 à 13H45 une fois par mois (hors juillet-août).
- Favoriser l'accès à l'instrument pour les concerts organisés par la Ville.
- Favoriser l'accès à l'instrument pour des enregistrements et soutenir les projets de disques sur l'instrument en proposant un concert de lancement.
- Création au fil du temps d'un « *Livre d'Orgue de Saint-Jean-Baptiste* » en passant commande à des compositeurs français et étrangers d'œuvres composées spécialement pour l'instrument.
Budget : 500 à 2000 euros par œuvre.
- Ouvrir l'orgue aux visites et/ou aux auditions lors des *journées du Patrimoine* et *fête de la musique* en lien avec la ville.

L'orgue et la pédagogie :

Un vecteur pédagogique, un instrument de la prise de conscience de l'espace sonore.

- Concours et Master-classes :
 - Favoriser l'accès à l'instrument pour des concours départementaux et régionaux ou pour des Master-classes et visites en partenariat avec des établissements d'enseignements artistiques (CRC, CRD, CRR, Associations)
 - Favoriser l'accès à l'instrument pour les Stages de formation liturgiques du département des Hauts-de-Seine (Diocèse de Nanterre).
 - Favoriser l'accès pour des épreuves de concours d'interprétation national ou International (Concours André Marchal, Litaize, Prix de Chartres...)
- Animation et action culturelle en direction du jeune public :
En lien avec l'Education Nationale proposer une visite scolaire aux élèves dans les écoles élémentaires et secondaire de la commune avec dans un premier temps une présentation à l'école de l'histoire de l'orgue et de sa facture par l'organiste titulaire.
Un travail de sensibilisation sera mis en place en liaison avec les enseignants et les chefs d'établissement.

TABLE

Un orgue pour la joie de tous, par Monseigneur Yvon Aybram	p. 2
L'orgue : un patrimoine cultuel et culturel, par Olivier d'Ormesson	p. 3
I- Quelques éléments juridiques sur les édifices cultuels	p. 4
II- La situation de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste	p. 5
III- L'édifice et ses instruments	p. 6
IV- La liste des organistes titulaires	p. 7
V- Compositions successives de l'instrument	p. 8
VI- Le futur orgue : un élément de patrimoine important pour Neuilly et les Hauts-de-Seine	p. 9
VII- L'Association	p. 10
VIII- Dispositions d'utilisation des orgues	p. 11